



Coopératives énergétiques : des bénéfices à saisir

Carte blanche - octobre 2016

Les coopératives citoyennes jouent un rôle clé dans la transition énergétique en cours. Elles favorisent une économie locale, solidaire et éthique et offrent des dividendes plus attractifs que les comptes épargnes. Alors que le Gouvernement wallon élabore un nouveau décret éolien, il est bon de rappeler tout l'intérêt de cette dynamique coopérative.



Vent du Sud scri

Citoyenneté. Un terme incontournable, parfois galvaudé, jamais anodin. Un enjeu crucial, à insuffler dans toutes les mutations de la société. A ce titre, il faut saluer le rôle clé joué par les coopératives citoyennes dans la transition énergétique.

Principalement actives dans l'éolien, les coopératives citoyennes s'engagent à préserver la qualité de vie ici et ailleurs. Elles promeuvent une économie solidaire et éthique, qui donne du sens à l'épargne et contrôle son utilisation. Elles favorisent la décentralisation de la production d'énergie, la relocalisation des profits et des décisions, et l'accès à une énergie propre au prix juste et transparent.

Les principes sont enthousiasmants, la gouvernance basée sur le principe « un coopérateur – une voix » ou « maximum 10% des voix » rassurante, et les gains financiers attrayants. Pour 2015, les citoyens coopérateurs de projets déjà actifs ont engrangé des dividendes oscillant entre 1% et 6%, le maximum légal. Aux jours des comptes épargnes tournant à vide, ces bénéfices sont appelés à séduire le grand nombre...

En Belgique, 60.000 citoyens se sont déjà lancés. Les bénéfices de leur production d'énergie sont réinvestis dans des projets durables au niveau local, tels l'isolation de bâtiments communaux, l'installation de panneaux photovoltaïques et thermiques dans des écoles ou des piscines, des projets biomasse.

Le vent wallon est citoyen...

Dans le paysage européen, la Wallonie fait figure de région dynamique en matière de coopératives citoyennes. Emblématique pionnière, l'Éolienne des Enfants est la propriété des générations futures. Elle prend une place symbolique de choix parmi la quinzaine de mâts citoyens disséminés dans la région. Par ailleurs, la fédération REScoop participe à l'étude de la mise en place d'un Fonds européen qui vise à faciliter le développement de projets citoyens d'énergie renouvelable au niveau local. Ce Fonds européen interviendra sur un levier essentiel, à savoir les fonds propres et les besoins en financement des sociétés coopératives.

Le cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région wallonne encourage quant à lui résolument les projets participatifs. Les développeurs privés s'y voient obligés d'ouvrir le capital de leurs projets à hauteur de 24,99% pour les citoyens et de 24,99% pour les communes, si la demande leur en est faite. Ambitieux mais non contraignant, le cadre de référence souligne la nécessaire coexistence entre citoyens et autorités locales, deux acteurs centraux pour le développement et l'acceptation des projets éoliens. REScoop estime

Newsletters

> Inscrivez-vous !

Agenda

- ▶ Chauffage et eau chaude sanitai
20 septembre 2016 → 18 octobr
- ▶ Concepteur passif
26 septembre 2016 → 7 noveml
- ▶ Conseiller PEB
27 septembre 2016 → 28 octobr

+

que les coopératives citoyennes pourraient détenir 20 à 40 éoliennes supplémentaires d'ici 2020 si la politique wallonne leur est favorable.

... et doit le rester.

Voici donc la Wallonie en excellente voie pour répondre à la récente injonction du Parlement européen. Dans sa *Résolution du 23 juin 2016 sur le rapport sur les progrès accomplis dans le secteur des énergies renouvelables*, celui-ci a rappelé le rôle central de « l'énergie citoyenne et locale » et a invité les États membres à encourager les coopératives énergétiques de petite et moyenne taille en les intégrant dans leur cadre législatif, leurs politiques de soutien et l'accessibilité au marché.

Résultat consensuel d'une concertation entre tous les acteurs du secteur, l'ouverture obligatoire des projets éoliens aux citoyens et aux communes est une disposition visionnaire et une évolution nécessaire. Sur le terrain, elle n'est pas toujours respectée. Le décret éolien en cours d'élaboration au niveau du Gouvernement wallon offre une opportunité idéale pour couler dans la loi les décisions du cadre de référence à l'égard de l'éolien participatif... Saisissons-là !

Quand l'initiative citoyenne et la volonté politique se conjuguent, le vent du changement souffle dans le bon sens.

Vous appréciez cette carte blanche ? Diffusez-là ; -)



APERe asbl

Rue Royale, 35 - 1000 Bruxelles

Antenne d'exploitation :

Rue Nanon, 98 - 5000 Namur

Email. info_ad_apere.org

T. +32 (0)2 218 78 99